

Paris, le 20 juillet 2021



## Lettre n°21/07

### Complimenter l'armée française...

*« Gais et contents, nous marchions triomphants,  
En allant à Longchamp le cœur à l'aise  
Sans hésiter car nous allions fêter,  
Voir et complimenter l'armée française »*

Le couplet de cette chanson de Paulus, datant de 1886, semble encore caractériser l'atmosphère entourant le défilé parisien du 14 juillet, à la fois parade et démonstration de force amplement médiatisées dont on ne trouve pas un réel équivalent chez nos alliés. Seul le défilé de la Victoire, à Moscou, peut lui être comparé. Au-delà de leur légèreté, voire de leur frivolité, ces mots expriment quelque chose du lien singulier et antique entre la Nation française et son armée. Quant au spectacle rituel qu'ils recouvrent, il nous offre chaque année, dans une superbe unité de temps et de lieu, l'occasion d'observer *in concreto* tous les symboles de la relation Politique-Militaire, d'apprécier la panoplie des armes de la France et de goûter, ne fût-ce qu'un instant, l'esthétique si prenante de la force maîtrisée au service de la communauté.

Sans boudier ce que peut procurer cette liturgie, le citoyen ne peut s'arrêter à elle et se rassurer à bon compte sur l'assurance-vie dont elle serait l'illustration : songeons au défilé, magnifique, du 14 juillet 1939... En effet, alors que les menaces ne cessent de noircir notre horizon proche et lointain, il importe que les chefs militaires soient écoutés, au sens plein du terme, tant par la représentation nationale que par le pouvoir exécutif. Les moyens qui leur sont consentis doivent être à la hauteur des dangers recelés par un monde de plus en plus hétérogène et multipolaire.

À cet égard, nous pourrions être, en première approche, globalement satisfaits des conditions de mise en œuvre des trois premières annuités de la Loi de Programmation Militaire (LPM) 2019-2025. Toutefois, les récents travaux de la Commission des Affaires étrangères et de la Défense du Sénat relatifs à l'actualisation de cette loi font apparaître notamment que les objectifs fixés en matière d'entretien programmé des matériels n'ont pas été respectés, que des ajustements estimés à 3 Md€ en faveur de programmes ou opérations d'intérêt incontestable (numérique, cyber, renseignement, condition militaire...) auront des conséquences négatives sur d'autres programmes et que les cibles 2025 pour ce qui concerne le *Rafale*, les blindés légers ou la guerre des mines ne seront pas atteintes. En outre, les exercices 2019 et 2020 ont vu un surcoût des OPEX, d'environ 600 M€, resté à charge du budget des armées contrairement aux dispositions de la LPM.

Enfin, alors que les risques de conflits à haute intensité ont été évoqués fin 2020 par les plus hauts responsables des armées, les sénateurs soulignent que la remontée de l'activité opérationnelle des armées à 100 % des standards de l'OTAN n'est prévue que pour 2025 et que, surtout, il n'y a pas à l'heure actuelle d'évaluation sérieuse de l'effort budgétaire que supposerait la préparation opérationnelle des armées à la haute intensité.

Tandis que la brutale contraction de 8 % du PIB en 2020 fait peser une très lourde menace sur la remontée de nos dépenses militaires en termes réels selon les objectifs de la LPM, la tentation existe bien, malgré toutes les dénégations, d'écarter la pensée stratégique, qui voit large et loin, au profit d'une pensée, spontanée, de court terme et reportant toujours à demain l'effort qu'il faudrait conduire dès aujourd'hui.

Pour conclure, complimenter les armées ne suffit pas, les passer en revue est utile, leur donner les moyens de leurs missions l'est encore plus...

*La RÉDACTION de l'ASAF*  
[www.asafrance.fr](http://www.asafrance.fr)